

COMMUNE DE MIREPOIX SUR TARN

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de Mirepoix sur Tarn se sont réunis dans la salle du conseil municipal après convocation légale adressée le 3 avril 2025 sous la présidence de Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire.

Etaient présents : Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, GALY Gilles et CORRIAS Laurent.

Absents excusés : M. LAFONT Frédéric donne procuration à Mme BENEJAM STONE Alexia.

M. LARROQUE Olivier donne procuration à M. RICHARD Jean Louis.

M. RAMOS Marc Antoine.

Absents : Mme MONRIBOT France.

Mrs BARTH Bertrand et AGULLO Mickaël.

Conseillers Municipaux	En exercice : 15	Présents : 9	Votants : 11
------------------------	------------------	--------------	--------------

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer.

M.CORRIAS laurent a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du procès-verbal des séances du 25 février 2025 et du 10 mars 2025
- 2- Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
- 3- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus
- 4- Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal 2024
- 5- Affectation du résultat du budget principal
- 6- Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe 2024
- 7- Affectation du résultat du budget annexe
- 8- Fixation des taux d'imposition 2025- taxes locales directes.
- 9- Vote du budget prévisionnel 2025 du budget communal
- 10- Vote des subventions 2025 aux associations
- 11- Travaux supplémentaires salle des fêtes et demande de subvention
- 12- Acquisition matériel technique et demande de subvention
- 13- Installation citerne incendie et demande de subvention
- 14- Acquisition ordinateur et demande de subvention
- 15- Travaux de relevage du cimetière et demande de subvention
- 16- Programme des manifestations culturelles 2025
- 17- Vote du budget prévisionnel 2025 du budget annexe
- 18- Convention utilisation coffret électrique Place de la République
- 19- Vente Ford Transit au SIGEP
- 20- Questions diverses-informations

1-Approbation du procès-verbal de la séance du précédent Conseil municipal

Le procès-verbal des séances du 25-02-2025 et du 10 mars 2025 ont été adressés par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

Mme MOSDIER Alizée demande pourquoi les procès-verbaux ne sont pas sur le site internet de la mairie depuis le début de l'année.

Mme le Maire répond que les procès-verbaux ne peuvent être mis en ligne une fois qu'ils ont été approuvés en conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 25-02-2025 est approuvé par 10 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles et LAFONT Frédéric.

Le procès-verbal de la séance du 10-03-2025 est approuvé par 8 VOIX POUR :

Mmes BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, RAMOS Marc Antoine, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

2-Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité Madame le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT
28-03-2025	CD31	Achat matériel technique-demande de subvention	7 042.94€
28-03-2025	CD31	Demande de subvention- matériel informatique	1 425.89€
28-03-2025	CD31	Demande de subvention-Installation citerne incendie	14 015.90€
28-03-2025	CD31	Demande de subvention-travaux sup salle des fêtes	121 222.58€
28-03-2025	CD31	Demande de subvention-travaux de relevage cimetière	33 240€

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu.

3-Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à des destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Vous trouverez ci-dessous, le détail des **indemnités brutes** perçues par les élus de la Commune en 2024.

NOM	COMMUNE			COMMUNAUTE DE COMMUNES			Total annuel
	Indemnités par mois	Indemnités par an	Remboursement de frais	Indemnités par mois	Indemnités par an	Remboursement de frais	
BLANCHARD ESSNER Maire et Vice-Présidente CCVA	1 315.36	15 784.32	0	754.69	9 056.28	0 €	24 840.60
RICHARD 1er Adjoint et Conseiller communautaire	380.73 408.70	4 726.47	0				4 726.47
BENEJAM STONE Adjointe	408.70	4 904.40	0				4 904.40
MONRIBOT Conseillère municipale	58.30	699.60	0				699.60
IMHOF Conseillère municipale	58.30	524.70	0				524.70
GALY Conseiller municipal	58.30	524.70	0				524.70

Il est donné l'information au Conseil municipal.

4-Approbation du Compte Financier Unique du budget communal

Le compte financier unique (CFU)

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les collectivités qui produiront nouvellement un CFU à partir des comptes de l'exercice 2024 ne le feront plus dans le cadre de l'expérimentation. Elles n'ont donc pas à conclure de convention avec l'État pour la production du CFU et n'ont pas non plus à délibérer au préalable pour basculer vers la production d'un CFU.

Le CFU sera ensuite déployé à toutes les collectivités jusqu'en 2026. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La collectivité a donc décidé de mettre en œuvre le compte financier unique sur l'exercice 2024.

Sur présentation de M. RICHARD Jean Louis,

1.Section de fonctionnement :

L'ensemble des dépenses sont conformes au budget prévisionnel exception faite pour les comptes suivants :

C/60612 électricité : grâce à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 00h à 6h00 il a été constaté une économie de 4129.01 €

C/611 prestation service : Nombre plus élevé d'intervention sur le réseau pluvial facturé par le Réseau31

C/61551 Entretien et réparations sur matériel roulant : augmentation des dépenses due à des réparations sur le Renault Kangoo non prévues ainsi que sur le Ford Transit qui seront remboursées par le SIGEP lors de la cession.

C/739221 FPIC : les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR l'année précédente sont exonérées de la contribution au FPIC. Mirepoix/Tarn étant classé 2497 nous en bénéficions en 2024 et n'avons payé le FPIC en 2024.

Certains travaux n'ont pas été réalisés ou en partie et seront reportés au BP 2025 :

-Travaux relevage cimetière : quelques travaux ont été réalisés, un nouveau chiffrage pour le relevage de toutes les concessions reprises a été réalisé soit un montant de 33 240€.

-Reliure registres délibérations et arrêtés **770 €** reliquat en 2025

-Document unique **1 425 €** finalisation du document en 2025

- Schéma directeur réseau 31 (13 896€ - 3 474€ en 2023) reste **10 422€**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		BUDGETISE	REALISE
011	Charges à caractère général	489 858.90€	119 982.22€
012	Charges de personnel	210 490.95€	130 625.19€
014	Atténuation de produits	84 007.00€	76 507.00€
042	Opération d'ordre entre section	20 762.61€	11 701.79€
65	Autres charges de gestion courante	600 205.55€	435 326.34€
66	Charges financières	14305.41€	14 305.41€
TOTAL DEPENSES		1 419 630.42€	788 447.95 €

Les recettes sont conformes au budget prévisionnel.

Non budgété : remboursement par la CCVA des frais d'entretien du cimetière (protocole accord voté par délibération N°2024-31 en date du 17-12-2024) pour un montant de 4811€.

On note néanmoins une baisse pour les comptes suivants :

C/73223 : Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) en baisse, la crise de l'immobilier se poursuit ce qui n'est pas sans conséquences pour les collectivités territoriales.

C/752 : arrêt des locations de la salle des fêtes au dernier trimestre suite aux travaux de la salle des fêtes.

C/75888 moins de remboursements de l'assurance du personnel (CIGAC) par le fait que l'agent ayant demandé un congé longue durée, ils ont été suspendus en attendant le rapport du comité médical. Suite à l'avis favorable du comité il sera attendu la somme de 11 000€ en 2025 correspondant au versement du salaire pour 6 mois sur l'année 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		BUDGETISE	REALISE
002	Excédent antérieur reporté	437 189.21€	-
70	Produits des services	16 461.00€	21 729.39€
73	Impôts et taxes	655 550.00€	664 833.20€
74	Dotations et participations	192 831.00€	190 910.92€
75	Autres produits gestion courante	39 971.04€	30 917.70€
76	Produits financiers	0€	4.65€
77	Produits exceptionnels	6 470.58€	3 784.55€
TOTAL RECETTES		1 419 630.42€	987 128.31 €

2.Section investissement :

Toutes les dépenses ont été engagées et mandatées sauf pour :

Etude urbaine Centre bourg 1 836 €	}	373 117.64 €
Travaux Salle des fêtes : 346 462.82 €		
Réseau Orange Fibre Avenue du Pont : 8 880€		
Maitrise œuvre travaux Salle des fêtes : 15 938.82 €		

Elles feront l'objet de restes à réaliser.

RAR = dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE		BUDGETISE	REALISE
040	Opération d'ordre trans entre section	7 444.86	3 722.43€
016	Remboursement d'emprunt	27 668.00€	27 668.00€
020	Immobilisations incorporelles	67 590.00€	21 054.00€
021	Immobilisations corporelles	459 044.65€	9 170.21€
4581	Investissement sous mandat	119 247.80€	96 847.80€
TOTAL DEPENSES		680 995.31€	158 462.44 €

Les recettes en investissement sont conformes au budget prévisionnel néanmoins on constate un report des subventions notifiées par les différentes autorités publiques qui n'ont pas pu être soldée avant la fin d'année du fait du retard sur la dernière tranche des travaux Avenue du Pont (en octobre).

Les études du centre bourg non achevées le solde n'a pas pu être sollicité.

Ces recettes feront l'objet de restes à réaliser :

RAR = recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits)

Subvention Etude centre bourg : 2 530 €

Subvention DSII Tvx Avenue du Pont : 35 050.77€

Subvention CD31 Tvx Avenue du Pont : 78 600.50 €



116 181.27 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE		BUDGETISE	REALISE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	288 201.81€	-
040	Opérations d'ordre entre section	20 762.61€	11 701.79€
041	Opérations patrimoniales	35 735.40€	0.00€
13	Subvention d'investissement	105 030.00€	3 039.73€
10	Dotations Fonds divers	111 000.00€	119 872.13€
4582	Investissement sous mandat	158 757.00€	49 706.23€
TOTAL DEPENSES		719 486.82€	184 319.88 €

Le Compte Financier Unique reste sain. Il est nécessaire de continuer à maîtriser le fonctionnement pour bénéficier de possibilités d'investissement.

Madame le Maire ayant quitté la salle, M. RICHARD Jean Louis propose à l'assemblée de voter le Compte Financier Unique du budget principal 2024.

Délibération N°2025-09 portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Mirepoix sur Tarn ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mirepoix sur Tarn ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mirepoix sur Tarn
- Mandate Madame le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 10 VOIX POUR :

Mmes BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

5- Affectation du résultat Budget communal :

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Section d'investissement :

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 314 059.25 € sur 2024.

Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé l'excédent de financement de 2023 reporté.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé reporté
+ 25 857.44 €	+288 201.81 €	+ 314 059.25€

Section Fonctionnement :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 635 869.57 €.

Il est composé du solde d'exécution de la section de fonctionnement 2024 cumulé à l'excédent reporté 2023.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé reporté
+ 198 680.36€	+ 437 189.21€	+ 635 869.57€

Compte tenu des restes à réaliser 2024 en dépenses pour un montant de 373 117.64 € en section d'investissement et en recettes pour un montant de 116 181.27€.

Considérant les nouvelles notifications de subvention pour un montant de 238 693.60 € correspondant aux travaux de la salle des fêtes.

Considérant les futurs dépenses d'investissement et vu l'excédent de fonctionnement il est proposé d'affecter la somme de 100 000€ en section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à reporter sera de 535 869.57 €.

Délibération N° 2025-10 affectation du résultat du budget principal 2024 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sonia BLANCHARD ESSNER, Maire

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 635 869.57 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES Contre 0 Pour 11	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	193 600.38 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	437 189.21 €
C. Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	635 869.57 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D. Solde d'excédent d'investissement</u>	314 059.25 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	373 117.64 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=C+H 535 869.57 €
1) Affectation en réserves R 1000 en investissement	100 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	535 869.57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

6-Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe

Sur présentation de M. RICHARD Jean Louis,

Pour rappel le budget annexe du commerce est voté HT.

En fonctionnement les dépenses et recettes sont conformes au budget prévisionnel.
Aucun investissement réalisé sur 2024.

L'affectation du résultat 2023 aura permis de recouvrir l'échéance du capital de l'emprunt et le déficit.

COMMERCE	BUDGET FONCTIONNEMENT	BUDGET INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 164.39 €	11 023.13 €
RECETTES	18 143.78 €	21 699.19 €
RESULTAT	+ 13 979.39 €	+ 10 676.06€
SOLDE N-1	+2 516.12	- 10 676.06€
TOTAL	+ 16 495.51 €	0€

Madame le Maire ayant quitté la salle, M. RICHARD Jean Louis propose à l'assemblée de voter le Compte Financier Unique du budget annexe 2024.

Délibération N°2025-11 portant approbation du compte financier unique du budget annexe (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe de la commune de Mirepoix sur Tarn ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune de Mirepoix sur Tarn ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune de Mirepoix sur Tarn
- Mandate Madame le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 10 VOIX POUR :

Mmes BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

7-Affectation du résultat du budget annexe

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes du budget annexe de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aucun reste à réaliser n'est constaté.

Section d'investissement :

La section d'investissement fait apparaître un solde nul.

Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé au déficit de financement de 2023 reporté.

Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé reporté
+ 10 676.06 €	- 10 676.06€	0€

Section Fonctionnement :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 16 495.51€.

Il est composé du solde d'exécution de la section de fonctionnement 2023 cumulé à l'excédent reporté 2022.

Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé reporté
+ 13 979.39 €	+ 2 516.12	+ 16 495.51€

Conformément aux prévisions budgétaires 2023 une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 677.45 € du budget communal a été versée sur le budget annexe afin d'affecter cette somme en investissement au budget annexe 2024 pour absorber le déficit (- 10 676.06€) + le remboursement du capital de l'emprunt de l'année 2024 (11 023.13€).

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement + 16 495.51€ il est proposé d'affecter la somme de 16 495.51€ correspondant au remboursement du capital de l'emprunt + une partie des travaux de raccordement au réseau eaux usées.

L'excédent de fonctionnement à reporter en 2024 sera de 0 €.

Délibération N° 2025-12 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sonia Blanchard Essner, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 16 495.51€
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 979.39 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 516.12 €
C. Résultat à affecter	
=A+B (hors restes à réaliser)	16 495.51 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 16 495.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	16 495.51 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

8-Délibération N°2025-13 Fixation des taux d'imposition 2025- taxes locales directes.

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.17	43.17
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	162.10	162.10
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	24.98	24.98

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 43.17 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 162.10%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 24.98%

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

9-Vote du budget prévisionnel 2025 du budget communal

Suite au passage de la nomenclature M57, la collectivité est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La collectivité peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre

Conseil municipal du 8 avril 2025

Mairie Mirepoix sur Tarn

qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Il est proposé 7.5%

Suite au travail de la commission finances et du DOB du 25 février 2025 il est présenté le vote du budget prévisionnel 2025 par chapitre.

L'excédent de fonctionnement et d'investissement seront répartis sur différents chapitres pour l'équilibre du budget.

- En fonctionnement :

III – VOTE DU BUDGET								
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III
								B
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II		III = I + II
	TOTAL	1 406 273,55	0,00	0,00	1 546 076,95	1 546 076,95	0,00	1 546 076,95
011	Charges à caractère général (3)	489 856,95	0,00	0,00	506 305,00	506 305,00	0,00	506 305,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	210 490,95	0,00		277 555,95	277 555,95		277 555,95
014	Atténuations de produits	84 007,00	0,00		137 976,00	137 976,00		137 976,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	600 205,55	0,00	0,00	605 674,36	605 674,36	0,00	605 674,36
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 384 562,45	0,00	0,00	1 527 511,31	1 527 511,31	0,00	1 527 511,31
66	Charges financières	14 305,41	0,00		13 542,31	13 542,31		13 542,31
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	Total des dépenses financières	14 305,41	0,00	0,00	13 542,31	13 542,31		13 542,31
	Total des dépenses réelles	1 398 867,86	0,00	0,00	1 541 053,62	1 541 053,62	0,00	1 541 053,62
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 405,69			5 023,33	5 023,33		5 023,33
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	7 405,69			5 023,33	5 023,33		5 023,33
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 546 076,95

Rappel des dépenses 2024 reportées en 2025 :

- Reliure registres Délibérations et arrêtés solde 770.37 €
- Document unique 2 175.00 € - 750 € payé en 2024 : **1 425.00€**
- C/65548 Schéma directeur réseau 31 (13 896€ - 3 474€ en 2023) reste **10 422€: Chapitre 65**

} **Chapitre 11**

Chapitre 11 :

C/611 : augmentation afin de prendre en compte les frais de déplacement de la borne incendie près du Pont.

C/61521 : augmentation suite à la réactualisation du devis des travaux de relevage du cimetière pour un montant de 33 240€, un dossier de demande de subvention sera déposé.

C/623 : Augmentation frais divers pour la numérisation des actes d'Etat civil à compter de 1902 jusqu'en 1999. Ces actes seront intégrés sur notre logiciel berger Levraut. L'intérêt de la numérisation est de préserver les registres en évitant leur manipulation lors des demandes d'extrait d'acte.
Coût : 2 340€.

C/615231 : travaux chemin Vieille Côte : depuis plusieurs années le chemin se détériore rendant difficile l'accès à la seule habitation. Un premier devis a été réalisé comprenant la reprise totale du chemin s'élevant à 52 176 €. Le coût étant élevé un 2ème devis a été réalisé en ne reprenant que la partie haute du chemin il s'élève à 7 771.20€. Le propriétaire de l'habitation quant à lui s'engage à réaliser des travaux sur sa partie privé afin de traiter les eaux de pluie de son terrain. La partie basse du chemin ne sera plus accessible.

Chapitre 12 :

C/6216 : de nouveaux crédits sont prévus pour la rémunération de l'assistant de prévention mutualisé avec la CCVA.

C/6411 : Personnel titulaire : augmentation par rapport à 2024 pour les raisons suivantes :

- Retour de l'agent technique seuls 6 mois ont été rémunérés sur 2024.
- Régularisation de salaire de l'agent administratif placé en congé longue durée par le versement de 6 mois en demi traitement de 2024 versé sur 2025.
- Changement de grade de la Secrétaire Général de Mairie : Rédacteur
- Mise en place de la participation à la santé et la prévoyance

C/6413 : Des crédits sont prévus en prévision du remplacement de Mme Castano qui doit s'absenter pour des raisons médicales.

Globalement entre les mouvements de personnel et l'agent d'accueil en arrêt maladie depuis 2021 les dépenses de personnel se maintiennent.

A souligner les droits à l'Allocation Retour Emploi (ARE) octroyés l'ancienne policière municipale a été soldée en 2024.

ANNEE	DEPENSES (salaires + charges)	RECETTES (remb assurance + aide contrat aidé)	COUT REEL
2021	138 257.00 €	18 283.00 €	119 974.00 €
2022	159 626.00 €	27 503.00 €	132 123.00 €
2023	146 953.00 €	23 094.00 €	123 859.00 €
2024	118 120.00 €	15 577.00 €	102 543.00 €
2025	158 687.00 €	42 244.00 €	129 443.00 €

Chapitre 14 :

La commune ne faisant plus partie des 2500 première commune classée au rang DSR, en 2025 le FPIC sera redevable.

Chapitre 065 :

Suite aux travaux du réseau d'eaux usées une participation pour le branchement est à payer pour le raccordement de la mairie et du WC public 2x 1 140 €.

Chapitre 67 :

En prévision des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées du restaurant, une subvention sera versée sur le budget annexe qui permettra l'année suivante de combler le déficit en investissement.

Mme MOSDIER s'interroge sur l'augmentation de certains comptes par rapport au réel 2024.

Mme le Maire répond que les crédits inscrits sont identiques au budget prévisionnel 2024.

Recettes de fonctionnement :

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		969 084,29	0,00	1 010 207,38	1 010 207,38	1 010 207,38
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 461,00	0,00	22 802,00	22 802,00	22 802,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	63 442,73	0,00	59 637,00	59 637,00	59 637,00
731	Fiscalité locale	655 550,00	0,00	688 031,00	688 031,00	688 031,00
74	Dotations et participations (2)	192 831,00	0,00	190 747,00	190 747,00	190 747,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	39 971,04	0,00	48 650,00	48 650,00	48 650,00
Total des recettes de gestion des services		968 255,77	0,00	1 009 867,00	1 009 867,00	1 009 867,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	828,52	0,00	340,38	340,38	340,38
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		828,52	0,00	340,38	340,38	340,38
Total des recettes réelles		969 084,29	0,00	1 010 207,38	1 010 207,38	1 010 207,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						535 869,57
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 546 076,95

Chapitre 070 :

Depuis la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon, deux concessions avec caveau ont été vendues pour un montant total de 3 550 €. Les caveaux sont imputés au C/7088 et les concessions au C/70311.

Suite à la signature d'une convention de mise à disposition de l'agent technique au SIGEP, les heures refacturées sont inscrites en recette au C/70848.

Chapitre 073 :

Revalorisation des bases d'imposition de 1.8% pour l'année 2025 pour rappel il était de 3.9 % en 2024. La baisse sur les droits de mutation à titre onéreux est maintenue, le montant n'est pas encore connu.

Droit de place : les emplacements du Food truck et du camion pizzas seront facturés conformément à la délibération fixant les tarifs.

Chapitre 075 :

Baisse des locations de la salle des fêtes suite aux travaux.

Remboursement de l'assurance du personnel en hausse suite à une régularisation par l'assurance pour les indemnités versées en 2024.

Chapitre 024 :

Le chapitre 024 " Produits de cessions d'immobilisations " ne donne pas non plus lieu à émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

Recette prévisionnelle : la vente de l'autoportée ISEKI et du Ford transit sera inscrite au C/024 pour un montant de 18000€ + 1311.06€. Elles apparaîtront au compte financier unique sur le C/7751.

- **En investissement :**

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	709 285,85	373 117,64	0,00	489 588,87	489 588,87	0,00	489 588,87	862 706,51
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 590,00	17 774,82	0,00	70 274,00	70 274,00	0,00	70 274,00	88 048,82
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	459 044,65	355 342,82	0,00	346 443,60	346 443,60	0,00	346 443,60	701 786,42
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	526 634,65	373 117,64	0,00	416 717,60	416 717,60	0,00	416 717,60	789 835,24
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 668,00	0,00		28 485,31	28 485,31		28 485,31	28 485,31
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	27 668,00	0,00	0,00	28 485,31	28 485,31	0,00	28 485,31	28 485,31
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	119 247,80	0,00	0,00	13 155,96	13 155,96	0,00	13 155,96	13 155,96
Total des dépenses réelles	673 550,45	373 117,64	0,00	458 358,87	458 358,87	0,00	458 358,87	831 476,51
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	35 735,40			31 230,00	31 230,00		31 230,00	31 230,00
Total des dépenses d'ordre	35 735,40			31 230,00	31 230,00		31 230,00	31 230,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Dépenses rappel des restes à réaliser :

Etude urbaine Centre bourg : 1 836€
 Travaux Salle des Fêtes : 346 462.82€
 Réseau Orange Fibre : 8 880€
 Maitrise d'œuvre tvx salle des Fêtes : 15 938.82€

373 1117.64 €

-travaux de rénovation de la salle des fêtes : Inscription de crédits supplémentaires pour un montant de **121 222.58€ TTC** correspondant à :

Au surplus après vote du BP 2024 dont montant des travaux a été inscrit à partir d'une estimation. Après appel d'offres pour le marché de travaux les crédits n'étant pas suffisants une enveloppe supplémentaire est à prévoir.

La première phase des travaux de la salle des fêtes correspondait principalement à des travaux sur le bâtiment stricto sensu, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en extérieur qui sont nécessaires à la rénovation complète de la salle des fêtes.

La terrasse arrière de la salle des fêtes en très mauvais état, les infiltrations aggravées par son état et la pente de la terrasse nécessitent de rénover cette surface.

L'accès à la salle des fêtes est aussi en très mauvais état avec la présence d'ornières rendant difficile son entrée et ne facilitant pas l'accès aux Personnes à mobilité réduite.

Afin de limiter l'accès routier à la porte d'entrée de la salle des fêtes et pour sécuriser son accès contre tous types d'attentats de façon non agressive visuellement et en préservant l'architecture du projet, il est proposé d'acheter 4 jardinières.

Enfin pour des questions de sécurité, de salubrité et de cohérence architecturale avec le reste du projet de rénovation de la salle il est proposé de créer un local pour les containers poubelle de la salle des fêtes.

Les dépenses de la 2^{ème} phase de travaux sont éligibles à une subvention.

- **Travaux raccordement au réseau d'eaux usées** : Le bâtiment de la mairie doit se raccorder au réseau, après recherche du réseau avec passage de caméra il s'avère qu'un poste de relevage est nécessaire un devis a été établi le montant des travaux s'élève à 6 999.36€. Le chiffrage pour le raccordement des WC public est en cours, des crédits sont prévus.

- **Citerne incendie** : En 2024 il a été voté l'achat d'une citerne incendie celle-ci nécessitant la création d'une plateforme en béton les travaux de terrassement s'élèvent à 7 800€ (+ la citerne incendie 5 055.84€).

- **Ralentisseurs rue des Mandres et rue Cami Biel** : dans la continuité des demandes de subvention au titre des Amendes de Police, un devis a été demandé pour la réalisation du ralentisseur manquant à la rue des Mandres + la création d'un ralentisseur rue Cami Biel où l'on constate de nombreux excès de vitesse. Le montant des travaux s'élève à 13 155.96€.

En moyenne le montant de la dotation s'élève à 6000€.

Pour rappel le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière est attribué aux communes de – 10 000 habitants, une dotation mise à disposition par le Préfet et réparti par le Conseil Départemental.

-Achat matériel :

-Inscription de la citerne incendie pour répondre au débit insuffisant dans le secteur Terre Blanche.

-En prévision 10 000€ pour l'achat de matériel technique.

-Matériel de bureau : l'ordinateur de la salle du conseil sur lequel sont réalisées les sauvegardes est défectueux il est nécessaire de le remplacer, le devis s'élève à 1250€. Une demande de subvention sera adressée au CD31.

-Panneau extinction de l'éclairage public : une demande de subvention pour l'acquisition de 3 panneaux signalétique a été attribuée pour un montant de 460.40€. Le montant du devis s'élève à 1225.20 €.

-Etudes et diagnostic :

-Mairie + place : en prévision 20 000€ pour l'étude de réhabilitation de la mairie et de la place.

-Propriété ex BARTHES : prévision 10 000€ en complément de l'étude d'aménagement du centre bourg et du terrain préempté.

A ce stade la réflexion sur une préemption de l'ancienne boulangerie est toujours en cours qui aurait un intérêt pour la définition du futur projet.

Pour rappel l'EPFO a préempté l'ancienne propriété Barthes le 1^{er} septembre 2023. Une convention opérationnelle entre la CCVA, la commune et l'EPF a été signée afin de définir les engagements et obligations entre les parties pour conduire une politique foncière sur le projet. Au-delà des 5 années si aucune opération n'est lancée la commune aura l'obligation de racheter l'ensemble des biens dont le montant est fixé à 600 000€.

-City Stade : inscription 6 000€ pour les frais d'étude + 60 000€ en prévision pour des travaux déterminés par l'étude.

Une demande de subvention sera faite pour toutes les études.

Recettes d'investissement :

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	321 084,04	116 181,27	332 465,99	332 465,99	448 647,26
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	105 030,00	2 530,00	267 393,60	267 393,60	269 923,60
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	105 030,00	2 530,00	267 393,60	267 393,60	269 923,60
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 000,00	0,00	13 234,00	13 234,00	13 234,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 155,95	0,00	19 311,06	19 311,06	19 311,06
Total des recettes financières	14 155,95	0,00	32 545,06	32 545,06	32 545,06
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	158 757,00	113 651,27	0,00	0,00	113 651,27
Total des recettes réelles	277 942,95	116 181,27	299 938,66	299 938,66	416 119,93
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 405,69		5 023,33	5 023,33	5 023,33
041 Opérations patrimoniales (6)	35 735,40		27 504,00	27 504,00	27 504,00
Total des recettes d'ordre	43 141,09		32 527,33	32 527,33	32 527,33
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					314 059,25
Affectation au compte 1068 (8)					100 000,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					862 706,51

Rappel des restes à réaliser pour les subventions notifiées en 2023 :

Subvention Etude centre bourg : 2 530 €
 Subvention DSII Tvx Avenue du Pont : 35 050.77€
 Subvention CD31 Tvx Avenue du Pont: 78 600.50 €

} **116 181.27 €**

De nouvelles subventions ont été notifiées pour la réalisation des travaux de la salle des fêtes et les amendes de police de 2024 et sont inscrites au BP 2025.

Plusieurs dossiers ont été déposés avant le vote du budget afin de respecter les délais mais aussi pour optimiser les chances d'obtenir une aide financière selon les enveloppes budgétaires allouées par les partenaires. Toutes les demandes déposées seront validées selon le vote du budget par une délibération.

- Travaux supplémentaires salle des fêtes
- Eglise. (Déjà voté CM du 25-02-2025)
- matériel informatique.
- outillage technique.
- travaux de relevage au cimetière.
- Citerne incendie. (Travaux de terrassement)

Délibération N°2025-14 approuvant le vote du budget primitif 2025 du budget principal :

Selon les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique 2024,

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025.

L'équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice précédent, par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

BP COMMUNAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 546 076.95€	862 706.51 €
RECETTES	1 546 076.95€	862 706.51 €

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la nomenclature M57, le conseil municipal est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 février 2025,

Vu la note sur le budget primitif 2025,

Entendu l'exposé de Madame BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents :

- D'approuver le budget prévisionnel communal 2025.
- L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement du communal 2025
- L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement du budget communal 2025
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant aux décisions

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 9 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

2 ABSTENTIONS :

MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie

10-Vote des subventions aux associations

Suite aux demandes adressées par les associations, il est proposé d'attribuer les montants suivants pour les subventions en numéraire :

ASSOCIATIONS	Montant demandé	Montant proposé	EXCEPTIONNEL	TOTAL
A.C.C.A. DE MIREPOIX SUR TARN	200.00 €	200.00 €		200.00 €
MOTO CLUB RABASTINOIS	1 000.00 €	500.00 €		500.00 €
LES AMIS DES ECOLES	650.00 €	650.00 €		650.00 €
VILLEMUR CYCLISME	500.00 €	250.00 €		250.00 €
ASAPE 31	2 500.00 €	0.00 €		0.00 €
COUNTRY	-	0.00 €	414.00 €	414.00 €
FNACA	200.00 €	200.00 €		200.00 €
RESPIRE	500.00 €	250.00 €		250.00 €
TOTAL	4 900.00 €	2 050.00 €	414.00 €	2 464.00 €
AUTRES SUBVENTIONS	-	500.00 €		500.00 €
VIDE GRENIER	-	350.00 €		350.00 €
BOURSE AUX JOUETS	-	350.00 €		350.00 €
TOTAL	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL GENERAL	4 900.00 €	3 250.00 €	414.00 €	3 664.00 €

Les avantages en nature sont maintenus pour le prêt hebdomadaire gratuit de la salle des fêtes et la salle des associations (sauf pendant la période des travaux de la salle des fêtes) pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	FREQUENCE D'UTILISATION DE LA SALLE ET DUREE
M'GYM	4 créneaux / semaine de 1h30 + 2 créneaux /semaine 2h (soit 10H/semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
SUN WEST COUNTRY	2 créneaux / semaine de 2 Heures (soit 4H/ semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
LES PETIPOIX CREATIFS	1 Créneau/3h semaine

Toutefois pour l'association Sun West Country, la salle des fêtes étant indisponible depuis septembre 2024 et la salle des associations étant trop petite pour accueillir les adhérents la commune s'est engagée à prendre en charge les frais de location de salle extérieure qui s'élève à 414 €. Ils seront versés sous forme de subvention exceptionnelle.

Madame le Maire informe ne pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à l'ACCA.

Délibération N° 2025-15 attribuant une subvention aux associations

Sur présentation de Sonia BLANCHARD ESSNER, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions reçues par les associations pour l'année 2025,

Considérant la somme de 3 364.00 € inscrite au budget 2025 pour les subventions aux associations,

Considérant le souhait pour la collectivité de soutenir les associations à but d'intérêt général et participant à la vie locale,

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant demandé	Montant proposé	EXCEPTIONNEL	TOTAL
A.C.C.A. DE MIREPOIX SUR TARN	200.00 €	200.00 €		200.00 €
MOTO CLUB RABASTINOIS	1 000.00 €	500.00 €		500.00 €
LES AMIS DES ECOLES	650.00 €	650.00 €		650.00 €
VILLEMUR CYCLISME	500.00 €	250.00 €		250.00 €
ASAPE 31	2 500.00 €	0.00 €		0.00 €
COUNTRY	-	0.00 €	414.00 €	414.00 €
FNACA	200.00 €	200.00 €		200.00 €
RESPIRE	500.00 €	250.00 €		250.00 €
TOTAL	4 900.00 €	2 050.00 €	414.00 €	2 464.00 €
AUTRES SUBVENTIONS	-	500.00 €		500.00 €
VIDE GRENIER	-	350.00 €		350.00 €
BOURSE AUX JOUETS	-	350.00 €		350.00 €
TOTAL	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL GENERAL	4 900.00 €	3 250.00 €	414.00 €	3 664.00 €

Avantage en nature lié au prêt hebdomadaire gratuit de salle aux associations de Mirepoix-sur-Tarn :

NOM DE L'ASSOCIATION	FREQUENCE D'UTILISATION DE LA SALLE ET DUREE
M'GYM	4 créneaux / semaine de 1h30 + 2 créneaux /semaine 2h (soit 10H/semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
SUN WEST COUNTRY	2 créneaux / semaine de 2 Heures (soit 4H/ semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
LES PETIPOIX CREATIFS	1 Créneau/3h semaine

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité des membres présents, sans le vote de Madame le Maire, d'approuver l'attribution des subventions aux diverses associations telles qu'elles ont été présentées,

- de présenter les avantages en nature bénéficiant à certaines associations,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder aux règlements de ces subventions numéraires.

La délibération est approuvée à la majorité des membres présents par 9 VOIX POUR :

Mmes BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

1 ABSTENTION
MOSDIER Alizée

Conformément à la présentation des investissements au budget prévisionnel principal 2025 il est demandé à l'assemblée d'approuver les demandes de subvention y correspondant.

11-Travaux supplémentaires de la salle des fêtes et demande de subvention :

Délibération N°2025-16 Travaux supplémentaires salle des fêtes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2023-56 approuvant le programme de travaux à la salle des fêtes pour un montant de 303 282 € HT et sollicitant l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Vu la décision du Maire N°2024-08 attribuant le marché de travaux de la salle des fêtes aux entreprises pour un montant total 313 902.27 € HT,

Vu la décision de la Commission Permanente de la direction du développement et de l'appui aux territoires en date du 28/11/2024,

Considérant l'augmentation du prix des travaux après estimation,

Considérant que la première phase des travaux de la salle des fêtes correspondait principalement à des travaux sur le bâtiment stricto sensu et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en extérieur qui sont nécessaires à la rénovation complète de la salle des fêtes,

Considérant la terrasse arrière de la salle des fêtes en très mauvais état, les infiltrations aggravées par son état et la pente de la terrasse, et la nécessité de rénover cette surface,

Considérant l'accès à la salle des fêtes en très mauvais état avec la présence d'ornières rendant difficile son entrée et considérant notre obligation de maintenir et faciliter l'accès aux Personnes à mobilité réduite,

Vu le devis de rénovation des terrasses extérieures à l'arrière de la salle et de la reprise son accès principal à l'avant pour un montant total de 39 862.01 € HT,

Considérant la nécessité de limiter l'accès routier à la porte d'entrée de la salle des fêtes et pour sécuriser son accès contre tous types d'attentats de façon non agressive visuellement et en préservant l'architecture du projet, la Commune porte son choix sur l'acquisition de quatre jardinières pour un montant de 13 791 € HT,

Considérant la nécessité de créer un local pour les containers avec le reste du projet de rénovation de la salle,

Vu le devis de fabrication de ce local pour un montant de 14 599€ HT,

Considérant que ces travaux complémentaires sont susceptibles de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider les travaux complémentaires de la salle des fêtes pour un montant de 103 018.82 € HT soit 121 222.58 TTC.

-De solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au taux maximum de 40% selon le plan de financement suivant:

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Coût prévu HT		Prévisionnel
Local poubelle	14 599.00 €	Fonds propres maître d'ouvrage	€ HT
Jardinières	13 791.00 €	Autofinancement	61 811.82 €
Terrasse + entrée principale	39 862.01 €	Emprunt	- €
Surplus / Augmentation prix travaux	34 766.81 €	Aides publiques	Département 31 41 207.00 €
Total dépenses € HT	103 018.82 €	Total recettes € HT	103 018.82 €

- Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux supplémentaires seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

-De mandater Madame le Maire pour l'accomplissement des formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

12-Acquisition matériel technique et demande de subvention

Délibération N°2025-17 acquisition matériel technique et demande de subvention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2025-08 en date du 10 mars 2025 autorisant la vente de l'autoportée ISEKI non adaptée aux besoins de la commune,

Considérant la nécessité de renouveler le matériel du service technique afin de répondre aux différents besoins,

Vu la délibération N° 2024-30 en date du 17 décembre 2024 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent,

Vu la proposition retenue de la Société CRAVERO pour l'acquisition d'une autoportée pour un montant de 5 100€ HT (6 120€ TTC),

Vu la proposition de la Société CRAVERO pour l'acquisition d'un cric lève-autoportée pour un montant de 103.29 € HT (123.95 € TTC)

Vu la proposition retenue de la Société SOLIGNAC pour l'acquisition d'une tondeuse pour un montant de 665.83 € HT (799€ TTC),

Considérant que le montant total de l'acquisition de matériel du service technique s'élève à 5 869.12 € HT soit 7 042.94€ TTC,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-D'acquérir l'autoportée, le cric lève autoportée et la tondeuse pour un montant total 5 869.12€ HT soit 7 042.94€ TTC.

-De solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au taux maximum de 40% selon le plan de financement suivant:

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	- €	<u>Fonds propres maître d'ouvrage</u>	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement	3 522.12 €
Matériel	5 869.12 €		- €
Mobilier	- €	<u>Aides publiques</u>	
Acquisitions foncières	- €	Département 31	2 347.00 €
			- €
Total dépenses € HT	5 869.12 €	Total recettes € HT	5 869.12 €

- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette dépense seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

-De mandater Madame le Maire pour l'accomplissement des formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

13-Installation citerne incendie et demande de subvention

Mme le Maire précise que ce projet sera probablement traité sur 2026.

Mme MOSDIER Alizée demande pourquoi le délai de traitement est si long.

Mme le Maire répond qu'il y a un problème d'implantation nécessitant des démarches administratives qui peuvent être longues.

Délibération N°2025-18 installation citerne incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2023-01 de D.E.C.I en date du 19 avril 2023,

Considérant les contrôles réglementaires réalisés par 2.S protection incendie le 22 avril 2022,

Vu le compte rendu des reconnaissances opérationnelles des Point d'Eau Incendie (PEI) de la commune par le SDIS 31 en date du 10 Août 2022,

Considérant le manque de point d'eau satisfaisant dans les coteaux de Mirepoix-sur-Tarn (PI n°3 défaut de débit), il y a nécessité d'y implanter un nouveau point d'eau incendie pour répondre aux normes sécurité incendie. Il a été fait le choix d'une citerne à eau plutôt que d'une borne à incendie au regard des difficultés à obtenir un débit d'eau suffisant,

Vu la délibération N°2024-23 en date du 22 octobre 2024 validant le choix d'une citerne incendie en Galva pour un montant de 5 055.84€ HT,

Considérant que pour permettre d'installer la citerne il est nécessaire de créer une plateforme en béton,

Vu le devis de l'entreprise FONTANILLES pour un montant de 6 624.08 € HT,

Considérant que cette installation est susceptible de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % auprès du service environnement DTE du CD31,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-De solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au taux maximum de 40% selon le plan de financement suivant:

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel
Citerne	5 055.84 €	Fonds propres maître d'ouvrage	€ HT
Travaux	6 624.08 €	Autofinancement	7 008.92 €
		Aides publiques	Département 31
			4 671.00 €
Total dépenses € HT	11 679.92 €	Total recettes € HT	11 679.92 €

- de valider les travaux de terrassement et l'achat de la citerne incendie pour un montant de 14 015.90 € TTC.

- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette dépense seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

-De mandater Madame le Maire pour l'accomplissement des formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 12 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, AGULLO Mickaël, GALY Gilles et LAFONT Frédéric.

14-Acquisition ordinateur et demande de subvention

Délibération N°2025-19 acquisition ordinateur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler l'unité centrale défectueuse de l'ordinateur présent dans la salle du Conseil municipal indispensable à la mise en réseau et à la sauvegarde du système informatique et mis à disposition des élus,

Vu la proposition de l'entreprise Nexilink pour un montant de 1 188.24€ HT soit 1 425.89 TTC,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de valider l'achat de l'ordinateur pour un montant de 1 425.89 € TTC

-De solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au taux maximum de 40% selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes	- €	Fonds propres maître d'ouvrage	€ HT
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement	713,24 €
Matériel	1 188,24 €	Aides publiques	
Mobilier	- €	Département 31	475,00 €
Total dépenses € HT	1 188,24 €	Total recettes € HT	1 188,24 €

-Les crédits nécessaires à la réalisation de cette dépense seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

-De mandater Madame le Maire pour l'accomplissement des formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

15-Travaux de relevage du cimetière et demande de subvention

Délibération N° 2025-20 Travaux de relevage cimetière et demande de subvention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2024-07 en date du 18 mars 2024 décidant la reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal,

Vu l'arrêté municipal N°2024-01 en date du 12 avril 2024 prononçant la reprise des concessions en état d'abandon,

Vu l'arrêté municipal N° 2024-04 en date du 24 mai 2024 prononçant la reprise des concessions en état d'abandon,

Considérant l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal,

Considérant qu'à l'issue de ces travaux la commune sera en capacité de répondre aux demandes d'acquisition de concession dans le cimetière,

Vu le devis de l'entreprise Marbrerie du Tarn et Marbrerie Vieu pour un montant de 27 700€ HT,

Considérant que sans le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Garonne avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 40%, la commune ne pourra pas terminer ces travaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-De choisir le devis de l'entreprise Marbrerie du Tarn et Marbrerie Vieu d'un montant de 27 700€ € HT soit 33 240 € TTC.

-De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux, selon le plan de financement suivant:

Dépenses		Recettes		
	Coût prévu HT			Prévisionnel € HT
Etudes	- €	Fonds propres maître d'ouvrage		
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement		16 620.00 €
Travaux	27 700.00 €			- €
Mobilier	- €	Aides publiques	Département 31	11 080.00 €
Acquisitions foncières	- €			- €
Total dépenses € HT	27.700.00 €	Total recettes € HT		27.700.00 €

-Les crédits nécessaires à la réalisation de cette dépense seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

-De mandater Madame le Maire pour l'accomplissement des formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

16-Programme des manifestations culturelles 2025

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les dates des manifestations culturelles et associatives portées par la commune pour l'année 2025, en vue de transmission à la SACEM :

- Duo Reflets Chant flamenco 16 mars 2025 Eglise
- Bal country décembre 2025 salle des fêtes
- Fêtes de Noël
- Marché gourmand

Délibération N° 2025-21 approuvant le programme des manifestations culturelles 2025

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la programmation Culturelle des manifestations organisées par la mairie ;

Considérant que la commune prend à charge les frais de droits de la SACEM ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver les dates suivantes pour l'année 2025 :

- Duo Reflets Chant flamenco 16 mars 2025 Eglise
- Bal country décembre 2025 salle des fêtes

- Fêtes de Noël
- Marché gourmand

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la programmation Culturelle de l'année 2025
- inscrit les crédits nécessaires au BP 2025 pour le paiement des droits à la SACEM.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

17-Vote du budget prévisionnel 2025 du budget annexe

Des crédits sont prévus en fonctionnement pour la participation au raccordement d'eaux usées due au réseau31.

L'affectation du résultat couvrira le capital de l'emprunt et une partie des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées.

Une subvention du budget communal sera versée en fonctionnement afin de couvrir en N+1 le solde de la dépense en investissement liée aux frais de raccordement au réseau d'eaux usées du restaurant.

FONCTIONNEMENT :

III – VOTE DU BUDGET								
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III B
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	20 530,62	0,00	0,00	23 314,50	23 314,50	0,00	23 314,50
011	Charges à caractère général (3)	16 999,18	0,00	0,00	19 089,49	19 089,49	0,00	19 089,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	1 140,00	1 140,00	0,00	1 140,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	16 999,18	0,00	0,00	20 229,49	20 229,49	0,00	20 229,49
66	Charges financières	3 531,44	0,00		3 085,01	3 085,01		3 085,01
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	Total des dépenses financières	3 531,44	0,00	0,00	3 085,01	3 085,01		3 085,01
	Total des dépenses réelles	20 530,62	0,00	0,00	23 314,50	23 314,50	0,00	23 314,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								23 314,50

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 014,50	0,00	23 314,50	23 314,50	23 314,50
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	800,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	17 214,50	0,00	17 214,50	17 214,50	17 214,50
Total des recettes de gestion des services		18 014,50	0,00	23 314,50	23 314,50	23 314,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		18 014,50	0,00	23 314,50	23 314,50	23 314,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						23 314,50

INVESTISSEMENT :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 023,13	0,00	0,00	16 495,51	16 495,51	0,00	16 495,51
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 025,95	5 025,95	0,00	5 025,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	5 025,95	5 025,95	0,00	5 025,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 023,13	0,00		11 469,56	11 469,56	0,00	11 469,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières		11 023,13	0,00	0,00	11 469,56	11 469,56	0,00	11 469,56
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 023,13	0,00	0,00	16 495,51	16 495,51	0,00	16 495,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								16 495,51

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					16 495,51
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					16 495,51

Délibération N° 2025-33 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe

Selon les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique 2024,

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif annexe 2025.

L'équilibre par section du budget primitif annexe 2025 s'établit comme suit :

BP ANNEXE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	23 314.50 €	16 495.51 €
RECETTES	23 314.50 €	16 495.51 €

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la nomenclature M57, le conseil municipal est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre

qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 25 février 2025,
Vu la note sur le budget primitif 2025,

Entendu l'exposé de Madame BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le budget prévisionnel annexe 2025 tel que présenté.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant aux décisions.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 12 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

18- Convention utilisation coffret électrique Place de la République

Dans le cadre des travaux d'extension de réseau eaux usées + poste de refoulement sur la commune de Mirepoix sur Tarn, une base de vie pour les ouvriers a été installée sur la place de la République par la société SCAM TP et SGTP LACLAU.

Elle est composée de deux bungalows pour chaque société nécessitant de se raccorder au coffret électrique appartenant à la commune et située à proximité sur la place de la République.

Afin de refacturer à la fin du chantier les consommations électriques aux entreprises une convention est nécessaire entre les différentes parties afin de définir les conditions techniques et financière de l'utilisation du coffret électrique mis à disposition par la commune de Mirepoix sur Tarn.

Délibération N°2025-23 Signature convention utilisation coffret électrique :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur la commune,
Considérant les besoins électriques des entreprises pour alimenter leur base de vie du chantier,
Considérant qu'une convention est nécessaire afin de définir les conditions techniques et financière de l'utilisation du coffret électrique mis à disposition par la commune de Mirepoix sur Tarn
Vu la convention annexée à la présente délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-D'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre les parties.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

19-Vente Ford Transit au SIGEP

Pour rappel par délibération N°2023-31 en date du 13 juin 2023 il a été voté de mettre en place une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité.

Le Ford transit faisait partie du matériel inutilisé puisque la collectivité n'emploie qu'un seul agent technique qui utilise le Renault Kangoo.

Il est proposé de céder le véhicule au SIGEP moyennant le remboursement des frais de réparation et révision pour un montant total de 1311.06. €

Délibération N°2025-24 Vente Ford transit au SIGEP :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, L 2122-23,

Vu la délibération N° 2023-13 du 13 juin 2023 approuvant la vente des biens devenus inutiles au sein de la collectivité,

Considérant que le Ford Transit immatriculé 412 BSA 31 le 12 avril 2006 n'est plus utilisé par la Collectivité,

Vu la proposition d'achat au SIGEP pour un montant 1 311.06 €,

Vu la délibération du SIGEP N°6-25 du 18 mars 2025 approuvant l'acquisition du Ford transit immatriculé 412 BSA 31 pour un montant de 1 311.06€,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à la vente du bien suivant : Ford Transit immatriculé 412 BSA 31, N° inventaire 2182-Mig001-2006 pour un montant de 1 311.06 € au SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publiques).
- Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.
- -Dit que la recette sera inscrite au budget 2025.
- Autorise la sortie du bien de l'actif conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la vente.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 11 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

Fin de la séance 23h45.

**Le secrétaire de séance,
Laurent CORRIAS**



**le Maire,
Sonia BLANCHARD-ESSNER**